



Les paquets de 19, 24 et 29 cigarettes seront prochainement interdits

Rubrique : actualités - Date : jeudi 14 avril 2005

Sous le titre « la clope s'écrase en force » 20 MINUTES annonce à son tour que les ventes de cigarettes ont chuté de 21% l'an dernier en France et que le pays a perdu deux millions de fumeurs entre 1999 et 2003. Principale cause, selon le gratuit : une hausse des prix de 40% en deux ans, décidée par l'Etat, lequel ne semble pas toutefois décidé à poursuivre la hausse.

LE PARISIEN affirme que le gouvernement vient de « décider de frapper un nouveau coup » en interdisant la vente des paquets de 19, 24 et 29 cigarettes, une commercialisation qui selon Bercy permet aux fabricants. « d'afficher un prix inférieur à celui pratiqué sur les paquets similaires de 20, 25 et 30 cigarettes » et qui « est contraire aux objectifs de santé publique poursuivis par le gouvernement qui reposent sur une comparabilité aisée des prix ». Le journal précise que cette disposition est contenue dans le projet de loi Breton sur la modernisation de l'économie, examiné aujourd'hui en Conseil des ministres.

FRANCE SOIR qui titre sur « La loi fourre-tout Breton », indique aussi que ce texte devrait inclure l'interdiction de vente de ces trois types de paquets de cigarettes qui affichent « des prix psychologiquement plus bas pour attirer notamment l'attention des jeunes ».